

RESTAURANT SCOLAIRE 2025-2026

La cantine accueille chaque jour un grand nombre d'enfants. Le temps de repas est un moment convivial où chacun a beaucoup de choses à dire... Le bruit est inévitable mais ce n'est pas un temps de récréation et le règlement ci-dessous doit être respecté.

Nous vous prions de le lire, d'en discuter avec votre enfant et de le signer.

Règlement du restaurant scolaire

- Je me tiens correctement sur le trajet entre l'école et la cantine.
- Je passe aux toilettes lorsque je suis sur la cour. Je pense à me laver les mains avant d'entrer.
- Je suis poli(e) avec le personnel.
- Je déjeune à la place qui m'a été attribuée.
- Lorsque je suis installé(e), j'évite de me relever et de me déplacer inutilement.
- Je mange dans le calme (parler n'est pas crier).
- Je prends le temps de manger proprement (serviette de table).
- J'essaie de manger de tout, je ne joue pas avec la nourriture.
- Je n'oublie pas de boire.
- Je termine le pain que j'ai pris.
- Je débarrasse la table.
- Je me range calmement avant de sortir.

En cas de non-respect de ce règlement, je m'expose aux sanctions suivantes :

- Isolement sur une table (un ou plusieurs repas)
- Nettoyage des dégâts
- Copie du règlement à faire signer par les parents, la directrice de l'école et le Maire de la commune
- Convocation à la mairie avec les parents
- Exclusion temporaire, voire définitive.

Tarifs

Par délibération du conseil municipal en date du 20 mai 2025, le tarif 2025-2026 d'un repas enfant est fixé à **4,40 €**.

Inscriptions

Les inscriptions au restaurant scolaire sont à donner obligatoirement à l'école le vendredi matin pour l'ensemble de la semaine suivante.

Toute inscription vaudra commande de repas et sera facturée, sauf en cas d'absence justifiée (maladie). Dans ce cas il est impératif de prévenir **la Mairie le jour même avant 9h00**, au 02.99.72.00.46 (*possibilité de laisser un message sur le répondeur*) ou par mail à accueil@saintjust35.fr.

☞ Les repas étant élaborés et livrés par le prestataire un peu avant 9h, nous comptons sur votre diligence pour faire en sorte que l'absence justifiée reste exceptionnelle, **pour cause de maladie seulement**, et ce dans un souci **d'éviter le gaspillage alimentaire**.

Fait en 2 exemplaires : **1 à conserver et 1 à retourner en Mairie**

A

Le

Signature des parents

Signature de l'enfant

Le Maire,
Daniel MAHÉ.

